

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-680/SG/ESJ portant reclassement d'instituteurs de 2° classe du Cadre territorial admis au C.A.P., session 1970.

n° 70-680/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

6 juin 1970

Numéro JO

n° 12 du 25/06/1970

Date du numéro

25 juin 1970

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Djama Aden Chouaib, instituteur de 2e classe, 3e échelon du cadre territorial (indice 560), qui a subi avec succès les épreuves écrites du C.A.P., régime territorial, session 1970, est nommé, pour compter du 1er octobre 1970, instituteur de 1re classe stagiaire (indice 500). M. Djama Aden Chouaib conservera à titre personnel le traitement afférent à l'indice 560. Art. 2.— M. Mahmoud Ali Daher, instituteur de 2° classe, 1° échelon, du cadre territorial (indice 490), qui a subi avec succès les épreuves écrites du C.A.P., session 1970 (régime territorial), est nommé, pour compter du 1er octobre 1970 instituteur de 1° classe stagiaire (indice 500).